

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Mme Chevalier Geneviève attachée commerciale
demeurant 4 Allée de Athias, 26000 VALENCEai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissonsde 3ème catégorie à⁽²⁾ Salle George Brassens à Portes Les Valenceà l'occasion de⁽³⁾ Fête de l'école Sainte Marie (26000) ASSO tpep

du 25/02/2023 à 19 heures 00

au 25/02/2023 à 00 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25/01/2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 36

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

Mme CHEVALIER représentant l'Association APEL Ste Marie
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à Valence
à la salle G. BRASSENS

à l'occasion de Fête

du 25 Février 2023 à 19 heures 00

au 25 Février 2023 à 00 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 25/02/2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif